

La radiophonie abitibienne, de 1938 aux années 1950

Carmen Rousseau

Volume 10, numéro 1, juin 2004

L'Abitibi-Témiscamingue : une terre promise...

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11254ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rousseau, C. (2004). La radiophonie abitibienne, de 1938 aux années 1950. *Histoire Québec*, 10(1), 24–25.

La radiophonie abitibienne, de 1938 aux années 1950

Par CARMEN ROUSEAU, Société d'histoire d'Amos

Au lecteur peu familier avec le monde des communications, précisons tout d'abord quelques données. La radio est un média qui a rapidement pénétré le Québec; ainsi, la station CFCF de Montréal est l'une des toutes premières au monde (certains disent la plus ancienne!). C'est en 1932 qu'est créée la Commission canadienne de radiodiffusion qui allait devenir, la Société Radio-Canada en 1936, grâce à l'achat des stations du Canadien National. Cette même année, le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada devient l'organisme responsable des demandes d'ouverture des stations, des changements de fréquence, de l'émission des permis (ces derniers sont toutefois émis par le ministère des Transports); une situation qui va perdurer jusqu'en 1958 et que critiquent les radio-diffuseurs privés.

C'est à Rouyn-Noranda que la première station abitibienne voit le jour en novembre 1938 après une vive polémique entre francophones et anglophones de la ville.

C'est finalement La Compagnie de radiodiffusion Rouyn-Noranda Ltée, formée de quatre francophones et trois anglophones, qui obtient le permis de diffusion du ministère fédéral des Transports. L'inauguration officielle a lieu le 10 février 1939 avec une transmission en provenance de CBL-Toronto suivie d'une émission locale commanditée par la mine Noranda.

Val d'Or et Amos emboîtent le pas. En février 1939, un permis est émis en faveur de Rémy Taschereau, un avocat de Val d'Or, qui revend la station quelques mois plus tard à La Voix d'Abitibi Compagnie Ltée. C'est à cette dernière que revient l'honneur d'inaugurer la station CKVD, le

31 octobre 1939. Quant à Amos, une autorisation de créer une station y est accordée en juin 1942 mais la première émission ne sera retransmise que le 1^{er} décembre de la même année. Cette station appartient à Roy Thomson, un homme d'affaires propriétaire des stations radiophoniques et de journaux dans le nord ontarien qui donneront naissance à l'empire Thomson que nous connaissons aujourd'hui.

Thomson, qui avait acquis les stations de Rouyn-Noranda et de Val d'Or, aurait aimé qu'un seul permis soit émis en 1942 pour l'ensemble de ses trois stations. Cette autorisation lui fut refusée probablement parce qu'à l'époque le gouvernement fédéral n'était pas favorable à une monopolisation des médias au profit de compagnies privées. Cet événement met en lumière un élément récurrent dans la vie des

médias de la région: la rentabilité ne peut passer que par la concentration.

En 1944 Thomson vend ses stations abitibiennes à La Compagnie Radio Rouyn Abitibi Ltée. Cette compagnie est formée de trois actionnaires dont le plus illustre est Hector Authier, une figure légendaire des débuts de l'Abitibi.

La Northern Radio-Radio Nord rachète la précédente compagnie en 1948. Radio Nord est la propriété d'actionnaires abitibiens dont les plus importants appartiennent à la famille Gourde (notamment David-Armand et Jean-Joffre), une famille pionnière qui s'était établie à Amos dès les années 1910. En 1952, Radio Nord ajoute CKLS-La Sarre à son réseau en achetant cette station qui existait depuis deux ans.

Diverses caractéristiques ressortent de cette époque des débuts de la radio



La radio dans les années 1940 à Rouyn-Noranda (CKRN-AM)

abitébienne. Il y a, dès l'origine, un certain nombre de problèmes techniques tels des émetteurs de faible puissance, un équipement désuet et insuffisant dus aux restrictions de guerre et aux faibles moyens financiers des propriétaires. Les auditeurs de la région se plaignent constamment de la mauvaise qualité de la réception: les puissantes stations américaines sont mieux reçues que les stations locales, surtout en soirée.

À cela s'ajoute un manque de personnel qualifié, surtout dans les années 1930 et 1940, encore à cause de la guerre, et une «rotation» de ce même personnel qui, avec l'arrivée de Radio Nord, est appelé à travailler dans les diverses stations de la région.

Mentionnons enfin les nombreux débats concernant la langue de diffusion, un aspect particulier à la région. L'Abitibi a vu presque tout son développement minier dépendre de l'Ontario et une grande partie de la population des villes minières (Rouyn-Noranda, Val d'Or, Malartic) est anglophone et multiethnique. La radio devient ainsi un lieu privilégié de confrontations entre l'élite canadienne-française et les anglophones que ce soit lors de l'acquisition des stations ou au moment de leur affiliation. Le 17 septembre 1939, la station CKRN est affiliée à CBL-Toronto parce que ce raccordement est dix fois moins onéreux que celui qu'il faudrait établir avec le réseau français. On assiste à une levée de boucliers chez les francophones qui obtiennent l'appui des milieux nationalistes du sud de la province. Retardé par les priorités de guerre, le raccordement des trois stations existantes au réseau français ne se fera qu'en 1942. Au cours de ces années, et même au début de la télévision dans la région, il y a toujours un certain pourcentage des émissions transmises en anglais ou dans d'autres langues.

Ce trop rapide survol de l'histoire de la radio abitébienne permet quand même de dégager certains traits: une tendance à la monopolisation, un sous-fiancement chronique, un manque de personnel et d'équipement ainsi qu'un lieu d'affrontement culturel entre les «deux solitudes».

Qu'est-ce qu'une nation

Cette définition est extraite d'une conférence prononcée en Sorbonne par l'historien et philosophe français, Ernest Renan, le 11 mars 1882.

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'Homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes.

Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate: «*Nous sommes ce que vous fûtes; nous sentons ce que vous êtes*», est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques; voilà ce que l'on comprend malgré la diversité de race et de langue. Je disais tout à l'heure: «*avoir souffert ensemble*»; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes; car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible: le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. Oh! je le sais, cela est moins métaphysique que le droit divin, moins brutal que le droit prétendu historique. Dans l'ordre d'idées que je vous soumets, une nation n'a pas plus qu'un roi le droit de dire à une province: «*Tu m'appartiens, je te prends*». Une province, pour nous, ce sont ses habitants; si quelqu'un en cette affaire a le droit d'être consulté, c'est l'habitant. Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.